(DEUB

SATIRIQUE
TTÉRAIRE

0 C^mes LE N°

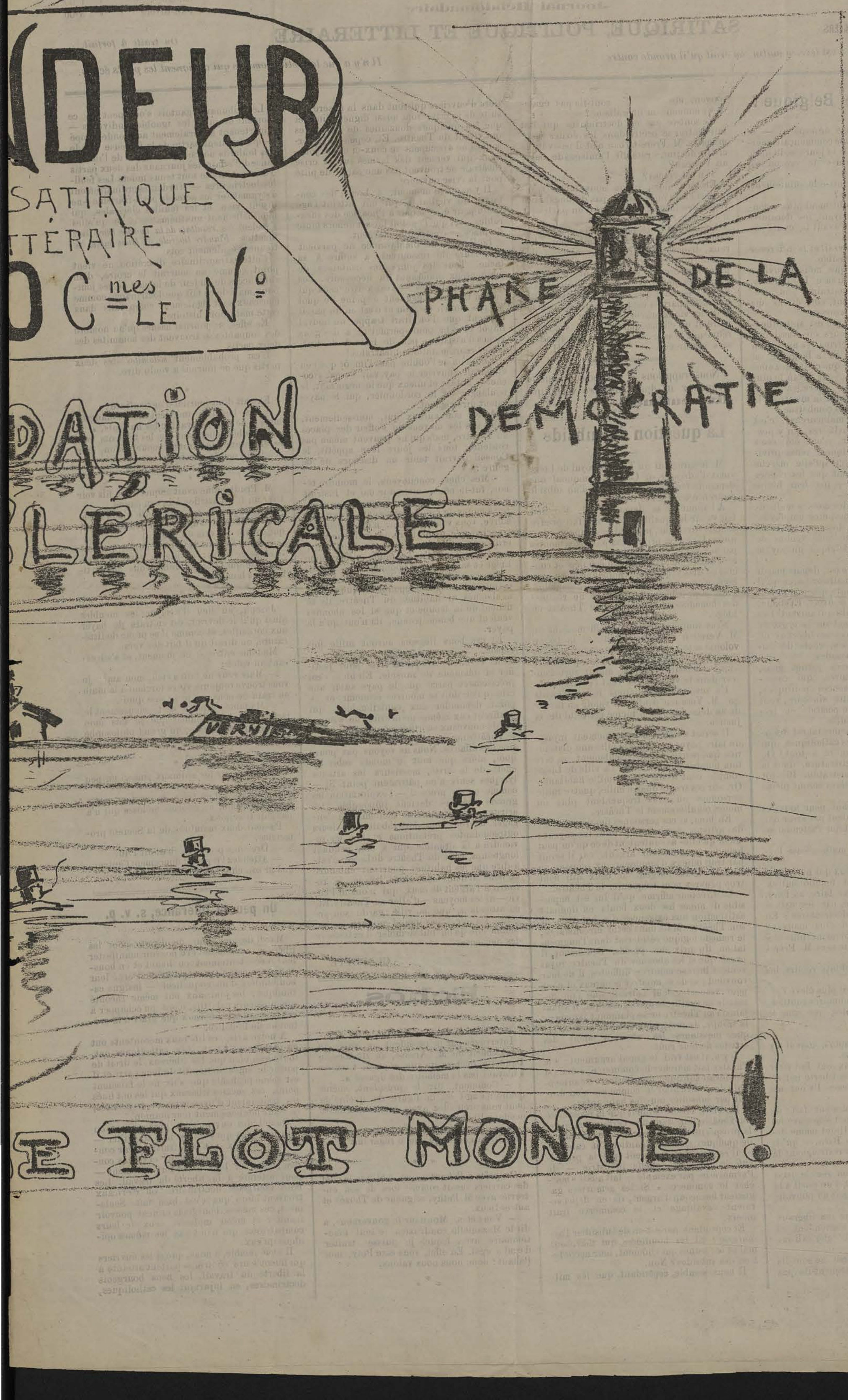

7e Année.- N° 332. Samedi 12 Juin 1886. 10 Centimes le N°.

ABONNEMENT :
Un an . . . . fr. 5 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÉGE
Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire
SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :
Six mois. . . . fr. 2 75

RÉCLAMES :
La ligne . . . » 1 60
Fait-divers . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Malheureuse Belgique ?

C'est par cette phrase désespérée — et navrante — que *la Meuse* commençait mercredi son appréciation de la journée du huit.

Voyons, pas de larmes de crocodiles, hein ! et soyons sincères.

Pourquoi la Belgique est-elle, subitement, devenue si malheureuse ?

En quoi est-elle sensiblement plus enfoncée dans le pétrin qu'avant les dernières élections — et même qu'avant la chute du ministère doctrinaire ?

En peu de chose, pas vrai ! et la différence n'est certes pas bien sensible.

Non pas, notez-le, que nous trouvions que la Belgique soit heureuse. Loin de là. Nous la tenons, au contraire, pour très malheureuse — seulement, nous étions déjà de cet avis avant les élections.

Pour nous, si la Belgique est si malheureuse, c'est d'avoir toujours été aussi mal gouvernée — par les doctrinaires aussi bien que par les catholiques. Si la Belgique est un triste pays, c'est parce que c'est chez nous que les classes dirigeantes ont perdu le plus de temps en de stériles querelles ; c'est parce que c'est chez nous que la misère est la plus grande — et la moins combattue.

Si la Belgique est malheureuse, c'est parce que jamais les censitaires qui y possèdent seuls le pouvoir, n'ont été assez désintéressés pour abandonner leurs privilèges ; c'est, enfin, parce qu'elle marche droit à un bouleversement que les classes dirigeantes s'efforcent — par leur bêtise — de rendre inévitable.

Certes, dans ce sens, les mots « malheureuse Belgique » pourraient être employés.

Mais, pour les feuilles doctrinaires, ce ne sont point les plaies que nous venons de signaler qui font de la Belgique un pays si malheureux.

Selon elles, la Belgique est, depuis mardi surtout, tombée dans le malheur parce qu'il est certain, dès à présent, que jamais M. Frère ne reviendra au pouvoir. Et dame, vous concevez les malheurs qui suivent ! Les doctrinaires qui comptaient sur la croix ne l'auront pas, les jeunes avocats libéraux ne deviendront pas substituts, chefs de bureaux ou attachés d'ambassades.

Bref, tous les pauvres jeunes gens, ornés de papas doctrinaires, qui comptaient, grâce aux influences politiques, décrocher une bonne petite sinécure, vont être forcés de se créer une position en travaillant — comme la canaille.

Tout le nanan gouvernemental est désormais réservé aux créatures catholiques, qui peuvent, à présent, prétendre à tout. On les fourrera dans la magistrature, dans la diplomatie, dans l'administration. Bientôt les tribunaux et les ministères seront pleins de calottins.

Assurément, c'est navrant pour tous les braves libéraux qui ne veulent pas avoir une opinion pour des prunes et qui s'attendaient à être casés.

Ceux-là aussi disent « malheureuse Belgique ! »

Mais aux autres, à tous ceux qui ne veulent devenir ni magistrats, ni fonctionnaires, qu'est-ce que cela peut leur faire, au fond, que le pays soit gouverné par les catholiques plutôt que par les doctrinaires ? En quoi le gouvernement est-il plus mauvais, en quoi même est-il sensiblement plus clérical, sans M. Beernaert que sans M. Frère-Orban ?

Envoie-t-on plus de soldats rendre les honneurs aux évêques ?

Le budget des cultes est-il plus élevé ?

Il y a-t-il plus de fonctionnaires inutiles, plus de dépenses inavouables, que sous le ministère doctrinaire ?

Du tout.

Certes, il n'y en a pas moins, mais il n'y en a pas davantage non plus.

Sans doute, les cléricaux ont fait tirer sur le peuple ; ils ont violé la liberté individuelle, la liberté de la presse. Ils ont mis le peuple hors la loi.

Mais les doctrinaires auraient fait de même. A la Chambre, ils ont approuvé les mesures les plus odieuses. Il ont même déclaré — par l'organe de M. Bara — qu'ils étaient prêts à voter des lois restreignant la liberté.

Pourquoi, dès lors, veut-on que le pays s'apitoye sur l'effondrement d'un parti à la fois si autoritaire et si hésitant au pouvoir, si nul dans l'opposition.

Qu'est-ce que cela peut faire aux libéraux désintéressés, à ceux qui n'attendent ni place ni faveurs, que le cléricalisme triomphe du doctrinarisme.

Cléricalisme et doctrinarisme ne sont-ils pas frères jumeaux ? Ne marchent-ils pas souvent ensemble ? N'y sont-ils pas également ennemis du libéralisme ?

Ne sont-ce pas les doctrinaires qui ont fait rentrer le prêtre dans les écoles communales. M. Frère-Orban n'at-il pas voté le crédit destiné à rétablir l'ambassade belge au Vatican ?

Si n'est-ce pas ?

Eh bien alors, qu'on nous laisse tranquilles et qu'on n'essaye pas de nous faire verser des larmes sur le sort d'un parti qui n'a jamais rien fait pour nous.

Le jour où nous pourrons espérer faire arriver des représentants réellement libéraux, disposés à refrener les abus, à défendre notre bourse contre un clergé rapace et à s'occuper sérieusement du peuple, nous nous mettrons à l'œuvre. En attendant peut nous chaut que le doctrinarisme soit battu. Ce parti n'est pas le nôtre et, comme le dit un vieux proverbe, mettez un doctrinaire et un clérical dans le même sac, puis retournez le sac : le premier qui tombera sera un farceur.

H. P.

Nous rappelons à nos lecteurs que *le Frondeur* ne doit plus être vendu que **dix centimes.**

La question du subside.

M. le directeur du Théâtre royal de Liége vient d'adresser au Conseil communal une demande tendant à l'obtention d'un subside de trente trois mille francs.

A l'appui de sa demande, M. Verellen fait valoir les qualités dont il a fait preuve comme directeur, pendant la campagne dernière. Il cite les principaux ouvrages montés par ses soins, rappelle la vogue dont a joui le Théâtre pendant l'année écoulée et conclut en disant que cette campagne aussi brillante n'ayant pas été fructueuse pour lui, il est impossible à un directeur de réaliser des bénéfices en exploitant le Théâtre de Liége.

Sans vouloir contester les affirmations de M. Verellen — dont l'activité et la bonne volonté sont, nous le reconnaissons, dignes d'éloges — nous devons déclarer qu'à notre avis le Conseil communal aurait tort d'entrer dans la voie où l'on veut l'entrainer.

Un principe domine tous les arguments que M. Verellen peut faire valoir en faveur de sa démande ; ce principe est celui de la justice.

Il serait en effet souverainement injuste de faire payer par toute la ville une distraction que peuvent s'offrir seulement un certain nombre de personnes. La ville de Liége compte cent trente quatre mille habitants. Or, sur ces trente quatre mille, quatre mille personnes au plus fréquentent plus ou moins régulièrement le Théâtre.

Eh bien, si ces personnes tiennent à avoir des artistes de choix, qu'elles les payent ; sinon qu'elles se contentent de ce qu'on peut leur donner pour leur argent, car il serait par trop odieux d'employer aux plaisirs de la classe aisée l'argent de ceux qui sont trop pauvres pour fréquenter le Théâtre.

Le directeur affirme qu'il lui est impossible de nouer les deux bouts en donnant satisfaction aux exigences des habitués de son Théâtre. Mais dans cette circonstance, le remède logique résiderait dans l'augmentation du prix des places. Seulement, il paraît que si les abonnés du Théatre royal veulent bien se montrer difficiles, il ne leur convient pas de se montrer généreux et c'est pour respecter leur ladrerie que l'on demande aux milliers de liégeois qui, n'allant jamais au Théatre ne se plaignent jamais de la troupe, de mettre la main à la poche pour que messieurs les abonnés aient des artistes de leur goût.

Il y a, il est vrai, le grand argument : « le Théatre fait marcher le commerce, » mais si l'on devait subsidier toute entreprise susceptible de « faire aller le commerce » on finirait par subsidier tous les habitants.

En effet, s'il est évident que la prospérité du Théâtre fait, dans une certaine mesure, la prospérité du commerce — le commerce de quelques coiffeurs, gantiers et cafetiers — il est non moins évident que la prospérité de n'importe quelle industrie — de l'armurerie, par exemple — fait aussi « marcher le commerce. » Si les armuriers gagnaient beaucoup d'argent, ils en dépenseraient davantage et le commerce irait mieux.

Et cependant, parle-t-on de subsidier l'armurerie ? Et les houillères qui marchent mal et les usines qui chôment, leur accorde-t-on des subsides ? Non.

Il nous semble, cependant, que les milliers d'ouvriers qui sont dans la misère par suite de la crise sont aussi dignes d'intérêt que les quelques douzaines de personnes qui vivent du Théâtre. Et, cependant, personnes ne s'occupent de ceux-ci et les journaux qui versent des larmes sur la crise théâtrale ne trouvent pas une parole de pitié pour la crise ouvrière.

Il y a, en ce moment, à Liége, des centaines de vieillards qui ont atteint l'âge voulu pour être admis à l'hospice des incurables — et que l'on doit laisser dehors faute de place — c'est-à-dire d'argent.

Le Bureau de bienfaisance ne parvient pas, faute de ressources, à suffire à sa tâche. Tous les jours des centaines de malheureux manquent du nécessaire. Les ouvriers privilégiés — c'est-à-dire ceux qui ont du travail — gagnent à peine de quoi ne pas mourir de faim et c'est en un pareil moment que l'on irait frapper un nouvel impôt et cela pour permettre à des gens riches d'assister a peu de frais à de brillantes représentations théâtrales !

Et, qu'on ne l'oublie pas, l'impôt que l'on établirait l'ouvrier le payerait — par ricochet — autant et mieux que le négociant, le boulanger ou le cordonnier, qui le payeraient directement.

A des malheureux qui, non-seulement, n'ont pas les moyens de s'offrir des places au Théâtre, mais qui ne peuvent même pas contenter tous les jours leur appétit, le Conseil devrait tenir un discours de ce genre :

« Mes chers concitoyens, le moindre ténor, fut-il bête comme une oie et instruit comme un petit-frère, ne daignant pas chanter à moins de cinq ou six cents francs par soirée, vous voudrez bien, n'est-ce pas, retrancher une demi livre de pain sur votre ordinaire, afin que la troupe du Théâtre royal soit digne d'une grande ville comme Liége et satisfasse les abonnés. »

Assurément, à pareil discours, l'immense majorité des liégeois répondront que n'étant ni abonnés ni habitués du Théâtre, ils se fichent de la troupe et que si les abonnés veulent une bonne troupe, ils n'ont qu'à la payer.

Et ces bons liégeois auront mille fois raison.

M. Verellen invoque la crise pour justifier sa demande de subside. Eh bien, c'est précisément parce que le pays subit une crise qu'on doit se montrer économe et ne point demander aux contribuables, qui souffrent eux-mêmes de la crise, de s'imposer de nouveaux sacrifices pour que, seul, le Théâtre ne se ressente point de la stagnation des affaires. Nous ne voyons pas pourquoi, alors que tout le monde subit les effets de la crise, messieurs les artistes lyriques seuls n'en pâtiraient point. Si — comme on le prétend — l'exploitation des grands théâtres devient impossible, les artistes trouvant moins facilement à s'engager, devront bien alors rabattre de leurs outrecuidantes prétentions et l'on en reviendra à la situation qui a été, pendant longtemps, celle du Théâtre de Liége, c'est-à-dire que les habitués pourront entendre de bons artistes sans avoir besoin de recourir à l'argent de ceux qui n'ont ni l'envie — ni les moyens — d'aller au Théâtre. Et, en attendant, que la ville garde son argent. Ce n'est pas quand on est pauvre comme elle qu'on doit se mêler d'entretenir des danseuses.

CLAPETTE.

Echos.

Petit écho du procès Dandelin.

Interrogée par le président au sujet du signalement de M. Arasse, la demoiselle Dandelin déclare qu'elle a pu se tromper « n'ayant pas la mémoire des figures ».

— Comment, dit le président, même quand il s'agit de la figure de quelqu'un dont vous prétendez avoir été la maîtresse pendant 10 ans ?

Dame, monsieur le président, ce n'était peut-être pas cela qu'elle le regardait !

* * *

On prête à Pahaut un joli mot que le chef des carriers aurait commis lors de son entrevue avec M. Pethy, seigneur de Thozée et autres lieux.

— Vous êtes, Monsieur le gouverneur, a dit le Mazaniello condruzien, le seul fonctionnaire avec lequel je puisse traiter d'égal à égal. En effet, vous être Pety, moi Pahaut ; donc nous nous valons.

* * *

Les tribunaux gantois s'occupent en ce moment de juger les ignobles individus — appartenant généralement au monde huppé — qui faisaient partie de la fameuse bande des foulards noirs. Or, en dépit de l'importance de l'affaire les journaux des deux partis conservateurs se sont tenus muets. Les feuilles doctrinaires — si ardentes ordinairement à stygmatiser les actes du petit-frérisme — ne disent rien et les feuilles cléricales, qui habituellement anathématisent ce qu'elles appelent les *résultats de la morale libre* sont muettes. *Flandre libérale* et *Bien public* se tiennent également cois.

Cette extraordinaire discrétion ne vient point, comme on pourrait le croire, d'un subit accès de pudeur de la part de ces journaux, mais de ce fait que doctrinaires comme cléricaux sont également compromis dans cette malpropre histoire.

En effet, un journal assure qu'au nombre des coupables se trouvent des sommités des deux partis.

C'est probablement *sodomites* des deux partis que ce journal a voulu dire.

* * *

Extrait d'un journal d'agriculture :

« Les lentilles méritent des louanges, mais il ne faut pas vanter les haricots. »

Il semble cependant que les haricots font assez vanter les autres pour qu'on leur rende un peu la pareille.

* * *

M. Prudhomme avait emmené son fils voir tirer un feu d'artifice à la campagne.

A un moment, une baguette d'une fusée vient tomber sur l'épaule du jeune Joseph, qui pousse des cris de paon.

— Mon fils, dit M. Prudhomme, que ceci te serve de leçon ; écoute la voix de cette baguette qui te crie : Méfiez-vous des artifices des hommes.

* * *

Joseph, au lieu d'essuyer les meubles ainsi qu'il le devrait, est en train de bayer aux corneilles, et comme il se pique de littérature, on dirait qu'il fait des vers.

Madame entre à ce moment, et s'adressant au valet :

— Mais vous ne faites rien, mon ami ; je vous trouve toujours votre torchon à la main en train de penser à je ne sais quoi.

— Madame, répond sentencieusement le larbin, soyez persuadée que je fais mon ouvrage quand même ; un grand philosophe l'a dit avant moi : Je pense, donc j'essuie.

* * *

L'amour pour les animaux poussé un peu loin.

Un homme est en train de corriger vertement son chien, un énorme molosse qui n'a pas l'air très doux.

Passent deux membres de la Société protectrice.

— Dressons procès-verbal, dit l'un.

— Attendez ! reprend doucement l'autre... quand son chien l'aura dévoré.

Un peu de tolérance, s. v. p.

Mardi dernier, jour de défaite pour les libéraux, ceux-ci ont cru pouvoir manifester leur mécontentement en huant et en bousculant les catholiques qui avaient orné leur boutonnière d'un coquelicot — insigne catholique : les journaux ont même raconté que plusieurs calottins n'ont pu échapper à ces trop ardents libéraux que grâce à la protection de la police.

A notre avis, ces libéraux mécontents ont eu parfaitement tort. Les catholiques ont, tout aussi bien que les libéraux, le droit de porter le signe distinctif de leur parti et il est même probable que s'ils ne le faisaient point, ces mêmes libéraux qui les ont hués les traiteraient d'hypocrites et de jésuites, cachant honteusement leur opinion.

Quand des ouvriers en grève huent ou injurient ceux qui continuent à travailler — et qui pour eux sont des traîtres, par conséquent — on les empoigne et on les condamne bel et bien — et fort durement — pour atteinte à la liberté du travail. Les bons bourgeois doctrinaires ou cléricaux trouvent alors que c'est bien fait. Seulement, ces mêmes bourgeois croient pouvoir insulter et même molester ceux de leurs compatriotes qui n'ont pas les mêmes opinions qu'eux.

Il nous semble, à nous, que si les ouvriers qui huent leurs confrères portent atteinte à la liberté du travail, les bons bourgeois doctrinaires, en injuriant les catholiques,

portent atteinte à une liberté non moins précieuse : la liberté des opinions.

Certes, nous n'aimons pas les catholiques, mais au moins sommes-nous assez tolérants pour reconnaître qu'ils ont le droit d'avoir l'opinion qui leur plaît. De même, quand nous rencontrons un individu tenant en main le *Journal de Liége*, nous nous faisons peut-être une opinion déplorable de ce malheureux — mais nous le laissons passer quand même sans l'injurier.

Pour nous, le libéralisme ne doit être et ne peut être que le parti de la liberté et il nous semble que c'est le compromettre singulièrement que de l'aventurer dans des manifestations à la fois impolies, injustes — et, surtout, parfaitement inutiles.

Un peu de tolérance, s. v. p.

Ces bons doctrinaires.

Doctrinaires, mes amis, vous les avez vu à l'œuvre vos bons censitaires.

Vous les avez vu, n'est-ce pas, ces électeurs selon votre cœur.

Vous ne vouliez pas, disiez-vous, du suffrage universel qui amènerait le triomphe des cléricaux.

Hé ! et vos électeurs ils ne nomment pas des cléricaux, eux ?

Dernièrement, l'*Indépendance*, combattant la revision, invoquait les résultats des dernières élections provinciales pour démontrer que les capacitaires n'étaient point des libéraux.

Mais, *Indépendance* de mon cœur, sans les capacitaires vous n'auriez plus un Conseil provincial libéral, plus un Hôtel-de-Ville peut-être — et vous vous feriez catholique !

Les personnes qui souscriront un abonnement d'un an au *Frondeur* recevront gratis le journal jusqu'à fin juin courant.

Simple comparaison.

La justice en a fait de belles pendant la huitaine écoulée.

A Bruxelles, la cour d'assises a condamné à un an de prison M. Alfred Defuisseaux.

Cette condamnation a été prononcée sous prétexte qu'en publiant le *Catéchisme du Peuple*, M. Defuisseaux a « méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois » et que, de plus, il a « offensé la personne du roi ».

Or, il suffit de lire le compte-rendu des débats pour voir quelle part la passion a prise dans cette affaire au détriment de la justice.

Un substitut, nommé Demaret, sorte de Joseph Prudhomme en toge, a péniblement extrait du *Catéchisme du Peuple* les passages les plus terribles — selon lui.

Le premier articulet relevé et stigmatisé avec indignation est celui-ci :

« On ne peut être député qui si on paie des dîners et des cigares aux électeurs. On ne peut être électeurs que si l'on paie 42 fr. 32 centimes. L'argent est tout. Le travail n'est rien ! »

Eh bien, n'est-ce pas absolument vrai ?

Plus loin, l'auteur dit que Léopold II est français par sa mère et allemand par son père !

Et M. le substitut Prudhomme de s'indigner !

Comme si la chose n'était point exacte ? Comme si M. Janson, dont le père et la mère sont bien belges, ne s'était pas entendu traiter de « demi sang » parce que son grand-père était français.

Le substitut s'indignait, d'ailleurs, pour très peu de choses. C'est ainsi qu'il a véhémentement reproché à M. Defuisseaux d'avoir attaqué MM. Frère, Bara, Malou, Jacobs et Tesch — ces gens qui, selon le substitut, ont mis toute leur vie au seul service du pays !

M. Tesch, surtout !

Enfin, ce magistrat, a fait un grief — et un formidable — à M. Defuisseaux, de ce qu'il a écrit que le roi gagnait treize mille francs par jour pour signer quelques pièces et inviter quelques personnes à dîner.

Ce qui fait que l'on n'a même plus, en Belgique, le droit de discuter les appointements des fonctionnaires et que nous risquerons la prison la première fois que nous nous permettrons de trouver que M. d'Adrimont ne travaille pas assez pour les quinze mille francs qu'il touche en qualité de bourgmestre.

Si c'est là de la liberté de la presse, merci ! Je demande à être russe.

* * *

A Gand, le jugement rendu contre M. Anseele est encore plus bizarre que l'arrêt de la Cour de Bruxelles.

Les chefs d'accusation étaient ceux-ci :

1° Anseele recevant, à l'instant même où il prononçait un discours, la nouvelle des massacres commis par l'armée, avait appelé Léopold II *Massacreur Ier*.

2° Dans un article publié dans le *Vooruit*, l'accusé avait engagé les mères des miliciens rappelés sous les armes à supplier leurs enfants de ne pas tirer sur le peuple.

Le mot *massacreur Ier* était, évidemment, une injure — excusable, certes, étant donné les circonstances dans lesquelles se trouvait Anseele — mais enfin, une injure.

L'article était simplement un acte d'humanité posé par Anseele.

Aussi qu'a fait le jury ?

Il a acquitté Anseel du chef d'injure — et l'a condamné pour son article, lequel, pour ce jury, est *méchant !*

* * *

Enfin, à Liége, Pahaut a été condamné à *un mois de prison* pour atteinte à la liberté du travail.

Assurément, nous ne voulons pas donner Pahaut comme un héros ni comme un modèle de désintéressement, mais enfin, il n'en est pas moins vrai qu'il a prêché le calme et empêché les carriers de se livrer à des actes de violence. Or, aujourd'hui qu'il s'aperçoit que cette modération ne l'empêche pas d'être condamné, Pahaut, évidemment, sera moins partisan du calme et si les carriers veulent casser quelque chose il est probable qu'il laissera faire.

Il en est absolument de même du reste, pour Anseele qui, seul, était capable de maintenir les ouvriers gantois dans les limites légales — et que l'on va bêtement fourrer en prison au risque d'exaspérer toute la population ouvrière gantoise dont il est le Dieu.

Franchement, si les classes dirigeantes étaient payées pour rendre une révolution inévitable, il faut avouer qu'elles ne s'y prendraient pas autrement !

* * *

En regard des condamnations prononcées ci-dessus, nous signalerons, pour terminer, un acquittement.

C'est celui du garde Valentin Noël, qui a tué, à coups de fusil, deux pauvres diables qui n'avaient point la moindre arme sur eux.

Il est vrai que les deux victimes sont de simples braconniers, espèce moins intéressantes que les lapins.

Le garde, au contraire, est un huppé, un échevin de sa commune.

Dans un pays comme le nôtre, il est évident que son acquittement s'imposait.

H. P.

Bibliographie.

Vient de paraître : Max Gœbel, *L'Avenir du commerce belge*. — En vente au bureau de la *Semaine industrielle* et chez MM. Decq et Nierstrass, librairie polytechnique, à Liége. — Prix : Un franc.

Sommaire : I. Importations : Substances alimentaires et matières premières ; II. Exportations : Matières brutes ; III. Exportations : Demi fabricats et articles finis ; IV. Exportations : Articles finis ; V. Enseignement commercial ; VI. Cercles d'études commerciales — Consulats. — Publications commerciales du gouvernement. — Musées d'échantillons ; VII. Transports : chemins de fer et canaux ; VIII. Transports maritimes ; IX. Douanes, accises, impôts ; X. Le crédit à l'exportation ; XI. Colonisation. — La crise ; XII. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Fédération des associations commerciales et industrielles de Belgique.

ON DEMANDE un bon *agent d'annonces*. — S'adresser quai de la Boverie, 84, à Liége.

L'âge de Sidonie.

Un curieux travail vient d'être fait sur la durée de la vie des animaux. C'est ainsi qu'un bœuf, préservé de l'abattoir, aurait beaucoup de peine à atteindre sa trentième année. Mais quelle existence bien remplie ; après le sillon, le pot-au-feu ! Un cheval de vingt-huit ans n'est qu'un vieillard, capable tout au plus de traîner une voiture d'enfant. Après vingt ans de patience et de coups de trique, un âne a fini de braire. A quinze ans, un porc est gâteux. A ce même âge, la brebis tombe en enfance et la chèvre, avide de salpêtre et d'amour, accomplit sa dernière cabriole.

A dix ans, un lapin n'a plus qu'à faire son testament. C'est aussi à dix ans que la poule s'éteint dans un gloussement suprême et que le dindon s'en va faire la roue dans l'autre monde. Seize ans sont les dernières limites de la vie d'un chat. On a vu des oies de trente ans qui avait l'air d'être empaillées. Le moineau et le chardonneret chantent encore à vingt-cinq ans. L'autruche atteint sa vingtième année ; mais aussi quel estomac !

Le corbeau vit cent ans et le perroquet peut radoter pendant un siècle et demi. L'éléphant arrive parfois à l'âge prodigieux de deux cents ans. Alors, il s'isole, se recueille et s'écroule comme un mur, il est mort.

* * *

Comme vieillesse, c'est la tortue géante de l'Hymalaya qui dame le pion à tous les animaux. Des naturalistes affirment que, dans des circonstances favorables, elle pourrait vivre un millier d'années. La moyenne de son existence est de trois siècles.

Il existe une bestiole charmante, l'éphémère qui vit à peine un jour, naît, s'envole, danse, aime, pond et meurt dans l'espace d'un soir ou d'un matin.

Eh bien, dans l'immensité des âges, l'impassible et colossale tortue ne tient pas plus de place que l'éphémère. Cette vie de plusieurs siècles et cette vie de quelques heures se confondent et s'effacent comme des points dans l'éternité.

Et si l'on se demande qui a le plus vécu de la lente tortue et de la rapide éphémère, on trouvera peut-être que les siècles endormis du géant sont plus courts que les heures voluptueuses de l'insecte ailé, coulant sa vie de danse et d'amour dans un rayon de soleil.

* * *

La durée de la vie des animaux que beaucoup de gens ignorent, me rappelle une amusante histoire.

Le curé de Saint-Julien-les-Merles avait pris pour bonne une jeune fille de seize ans, appelée Sidonie. Vous auriez tort de sourire. Sidonie était sage comme une image et raisonnable comme un commandement de Dieu.

En outre, elle cuisinait comme une fée, et le curé de Saint-Julien-les-Merles était gourmand comme un chanoine. Un excellent homme, d'ailleurs, qui aurait partagé une noisette avec un pauvre.

Mais les dévotes du village se trouvèrent scandalisées par ce choix audacieux, et leurs langues charitables se mirent à babiller à potin que veux-tu. La chose à craindre arriva : un jour, le curé reçoit de M. le vicaire général une lettre sèche et brève qui le mande impérieusement à l'évêché. Quel coup de foudre !

Aussi anxieuse que son maître, la gentille Sidonie bourre les poches du pasteur d'une aile de volaille, d'un vieux flacon d'eau-de-vie de cidre et d'une galette encore chaude. Muni de ce précieux viatique, le curé de Saint-Julien-les-Merles arrive à la ville et comparaît devant « Monseigneur » en personne :

— Monsieur le curé, dit sévèrement l'évêque, je viens d'apprendre un fait de la plus haute gravité, qui vous concerne. Vous ne devez pas ignorer que l'âge *canonique* d'une servante de prêtre est au moins de quarante-cinq ans. Or, il paraît que vous avez commis l'incroyable faute de prendre à votre service une jeune fille de seize ans.

* * *

— Je vais vous dire, monseigneur ; je ne puis comprendre... Votre Grandeur, je vous assure... Votre Grandeur...

— Il n'y a pas de Grandeur qui tienne. Dites-moi carrément, exactement, l'âge de votre gouvernante.

— Eh bien, monseigneur, voici la vérité vraie : Sidonie a l'âge justement d'une vieille « vaque » !

— C'est bien, fait l'évêque en riant de la rusticité naïve du curé campagnard. Allez en paix, mon fils, allez ; si vous soupçonnez la personne qui vous a calomnié, empressez-vous de lui rendre le bien pour le mal.

Et il congédie le curé de Saint-Julien-les-Merles, humblement incliné sous la bénédiction épiscopale.

Quel joyeux retour au presbytère, quel triomphe pour Sidonie, quelle rage dans l'âme enfiélée des dévotes !

* * *

Mais, un beau matin, arrivent à Saint-Julien-les Merles trois personnages absolument inattendus : l'évêque, son vicaire général et son secrétaire intime.

Sidonie était en train de confectionner des œufs à la neige et le curé, perché sur une échelle, échenillait ses poiriers. En un clin-d'œil, il endosse une soutane neuve et s'élance au-devant de Sa Grandeur qui l'accueille avec sa haute bienveillance.

C'est justement l'heure du dîner et l'évêque confesse, en souriant, qu'il meurt de faim.

Jacqueline, la mère de Sidonie, est appelée pour donner un coup de main, et un dîner succulent se trouve improvisé en moins de vingt minutes. On se met à table.

Monseigneur ne quitte pas des yeux la charmante Sidonie qui, légère comme un feu follet, dispose sur la nappe blanche les plats odorants et les fruits dorés :

— Cette jeune fille est, sans doute, votre nièce, Monsieur le curé.

— Excusez-moi, Monseigneur, c'est ma servante. La femme qui lui aide est sa mère notre voisine Jacqueline, une digne femme..

* * *

— Comment ! Cette jeune fille est votre gouvernante ? Mais, il s'en faut de trente ans qu'elle ait l'âge *canonique !*

Ah ! monsieur le curé... Vous m'avez trompé, vous m'avez menti ! Vous rappelez-vous la réponse que vous me fîtes, il y a un mois, à l'évêché ?

— Parfaitement, monseigneur ; j'eus l'honneur de vous dire que Sidonie avait l'âge d'une vieille « vaque » ; or, tout le monde sait qu'une « vaque » est très vieille à quinze ans. Je n'ai point menti à Votre Grandeur.

Au même instant, les joues rougissantes et les yeux baissés comme une vierge de Raphaël, Sidonie dépose au milieu de la table un grand plat d'œufs à la neige embaumant la vanille et la fleur d'oranger. On eût dit des vagues blanches flottant sur une mer jaune.

Monseigneur était ravi. Quelle friandise exquise ! La bouche humide est les yeux demi-clos, il savoure, il se délecte et revient à la crême onctueuse autant de fois qu'il y a de personnes en Dieu.

* * *

Puis, après avoir dégusté un verre d'alicante :

— Il n'est pas possible, monsieur le curé, que vous gardiez cette jeune fille. Prenez la mère.

— Y songez-vous, monseigneur ? la Jacqueline ne serait même pas capable de faire une omelette au fromage. Si Sidonie me quitte, je mourrai de faim. Je ferai observer à Votre Grandeur que je ne suis plus jeune et que mon estomac est fort délabré : les fatigues du sacerdoce, les jeûnes, les privations...

— Je ne dis pas, je ne dis pas, approuve l'évêque ébranlé ; mais le monde est si méchant...

— Dieu est si bon, monseigneur, et Sidonie est si raisonnable. Grâce à ses soins, le linge de l'autel est plus blanc que la neige, et le cuivre des encensoirs brille comme de l'or. La vierge a toujours des fleurs éblouissantes dans sa niche, le pauvre un morceau de pain, le malade une écuelle de bouillon...

— Et puis, ajoute l'évêque en accordant la fameuse dispense, elle fait si bien les œufs à la neige !

Fulbert-Dumonteil.

DEMANDER PARTOUT :

Hommage à Monsieur Paul Janson

Essai sur l'Etablissement du

RÉGIME CENSITAIRE

Tilff. --- Restaurant de la Gare

Près du Pont

Dîners à la carte et à prix fixe. — Dîners depuis 1 franc. — Soupers à 75 centimes. — Bourgogne à fr. 2-50. — Bordeaux à fr. 1-50.

A la Ménagère

Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETE

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier incrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jonc. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulailliers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinâve-d'Ile, 26.

Plateaux, berceaux pour asperges, fraisières nouveau modèle. Prix exceptionnels de bon marché.

Crêmerie de la Sauvenière

BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,

Concert de Symphonie

Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1er choix.

Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liége.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs ! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrage et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

MIGRAINE Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques : Migraine, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liége, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ile.

Envoi franco contre timbres-poste.

IMPUISSANCE Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUVET. 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ile, Liége.

Liége. — Imp. Émile Pierre et frère.

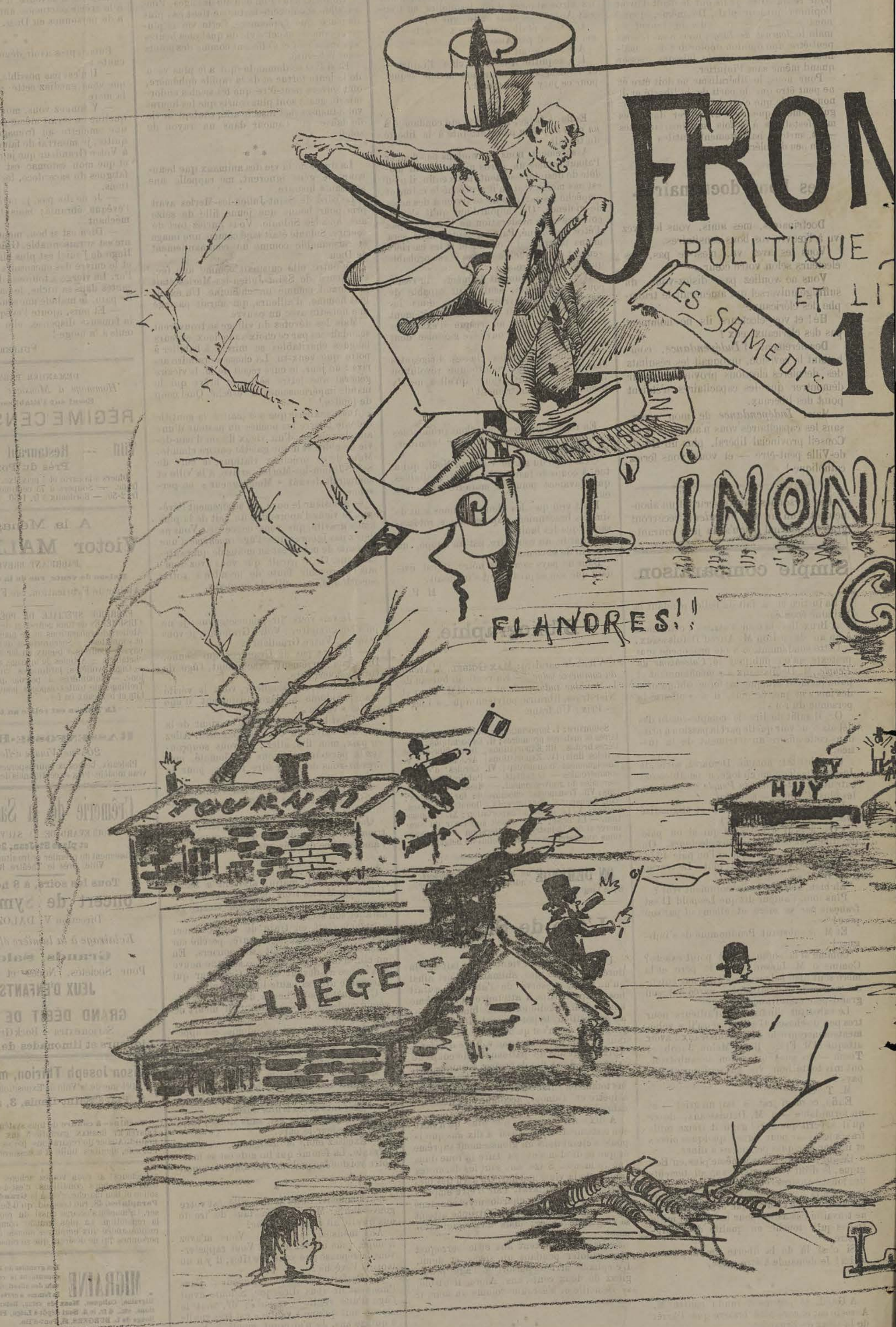
FRON
POLITIQUE
ET LI
LES SAMEDIS
10
L'INONI
FLANDRES!!
HUY
LIÉGE

FRONDEUR

POLITIQUE SATIRIQUE ET LITTÉRAIRE

LES SAMEDIS 10 Cmes LE No